

LE 3^e OEUIL

Communiqué de l'AECSL 30/03/81

Bonjour,

Le but de cet article est de vous expliquer l'ordre du jour de l'A.G. de mardi 31 mars 81.

Le premier point comporte 4 Thèmes dont le premier est Calendrier Scolaire. Lors d'une A.G. précédente nous avons voté un Calendrier Scolaire (A-81 et H-82) qui nous permettait de finir le 14 mai 82, celui-ci fut accepté par l'inter-syndicale du collège et la Commission Pédagogique. Le C.A. en a décidé autrement.

Le deuxième Thème traite du Projet de Règlement d'Etude Collegiale. Ce projet fait suite au Livre Blanc de l'Education. Il implique un certain nombre d'ajouts à nos cours obligatoires pour septembre. Il est aussi question d'avoir moins de cours complémentaires (aurait-on moins de choix de cours qu'au secondaire). Le suivant traite du Conseil d'Administration, particulièrement le point "Protocole d'Entente" (AE/CA). Comme l'article sur le CA vous a convaincu de l'importance de ce point je n'ai rien d'autre à dire! La dernière partie du premier point promet quelques surprises sur les Conditions de Vie et d'Etudes des Etudiants(es) (Prêt-Bourse, disponibilité des SAE, matériel didactique du Collège, accessibilité aux Etudes Collegiales).

Le deuxième point concerne les prises de position face au 1er point présenté. Evidemment ce point comporte des positions de Principe et des appuis considérables à ces Principes (occupation, Grève, Party).

Le Troisième, Varia, nous amènera sur une réflexion sur la participation des Etudiants(es) à l'Association Etudiante du Cégep St-Laurent. Eh Oui! Le Conseil Central s'est vu obligé de suspendre des individus du quorum car ils(elles) ne se présentaient plus depuis plusieurs fois ou ne sont jamais venus, ce qui empêchait le CC de fonctionner. J'espère que cet article vous explique la proposition de l'ordre du jour présenté par le CC pour l'AG de mardi le 31 mars 81 à 12H30 au C-6.

Robert Deschambault
pour l'exécutif

SEUL LES GENS
PRÉSENTS POURRONT
VOTER!

AG

ASSEMBLEE GENERALE
31 MARS, AU C-6

0-PROCEDURE

1-INFORMATION:

- a) calendrier scolaire
- b) PREC
- c) C.A.
- d) Coupures budgétaires MEQ

2-MOYEN DE PRESSION: GREVE

3-VARIA

LES ABSENTS
ONT TOUJOURS
TORT!

STRATEGIE ADMINISTRATIVE pour régler nos conditions d'étude et de vie.

Le 25 mars dernier, le conseil d'administration (CA) du collège tenait une réunion où il traitait de l'épineuse question du protocole d'entente. A cette occasion, une vingtaine d'étudiantes/ts, ainsi que ceux et celles d'organismes tel le grouvi (télé étudiante), CRSL (radio) et l'illicite (journal) étaient sur ce haut lieu du pouvoir au CEGEP.

Les membres du CA ont donc pris leurs décisions sous l'œil alerte de l'opinion publique de la communauté étudiante!

Le CA a voté alors trois propositions qui faisaient suite à sa décision de sa réunion du 25 février à l'effet de dénoncer le protocole d'entente liant le collège avec l'association étudiante (AE). Ces propositions ont été adoptées à la suite des recommandations du comité exécutif du collège (les directeurs en gros) et de celles du rapport du directeur du service aux étudiants (DSAE), m. Jacques Racicot, dont il avait le mandat de produire. Ces propositions, telles qu'amendées, sont les suivantes:

Le comité exécutif (du collège) recommande au Conseil (CA):

1) que les objets du protocole à intervenir avec l'Association des étudiants soient les suivants:

1. Préambule

L'objet du protocole

2. Reconnaissance

3. Droits reconnus à l'Association des étudiants tels: cotisations étudiantes, droit de réunion, locaux et affichage, libération à l'horaire, activités de l'Association des étudiants

4. Mécanismes de consultation et de participation des étudiants - administration du Collège (vu générale des règlements et conditions de vie étudiante)

- l'activité pédagogique

- affaires étudiantes (service aux étudiants)

5. Modalités de gestion des activités étudiantes

6. Services commerciaux

7. Droits de recours des parties

8. Durée

La négociation de ces objets doit se faire dans le respect des obligations et responsabilités qui incombent en vertu des lois et règlements auxquels il est assujéti et de son statut d'institution publique.

2) de retenir la suggestion des services aux étudiants relativement à la formation des tables d'exploration et d'élaboration de propositions afin de mettre un contenu aux thèmes précédemment énoncés et qui permettrait l'établissement de *modus vivendi*, pour l'exercice des droits de l'Association des étudiants et l'exploitation des services commerciaux, de la planification des activités étudiantes et de la consultation et de la participation des étudiants.

Ces tables seraient composées de représentants de l'Association des étudiants et de représentants du Collège: des professionnels des services aux étudiants et des services pédagogiques et du personnel de cadre du Collège.

Ces tables seraient au nombre de trois, à savoir:

1. droits reconnus de tition des étudiants et services commerciaux

2. modalités de gestion des activités étudiantes;

3. mécanismes de consultation et de participation des étudiants.

3) Les tables d'exploration et d'élaboration de propositions devront avoir terminé leurs travaux à la fin avril 1981 et présenter ses résultats au Conseil d'administration lors d'une réunion spéciale dans les meilleurs délais.

De ces propositions nous tirons la brève analyse suivante:

Alors que seule la direction des services aux étudiants (DSAE) et son service des sports affirment leur volonté de récupérer les frais spéciaux malgré l'ensemble des volontés exprimées dans le rapport et à l'encontre de celle de l'association étudiante, le CA en adoptant

la première proposition définissait les objets d'entente laissant la porte ouverte à cette récupération des frais spéciaux, de 50o/o de notre budget.

Les objectifs 3 et 5 de la première proposition ont vainement tenté d'être modifiés. Ces modifications voulaient remplacer "cotisation étudiante" par "fonds étudiants" (i-e cotisation et frais spéciaux), et voulaient aussi enlever tout l'objet 5, considérant les possibilité d'ingérance de la part du collège et les atteintes à nos aquis. Le refus des membres du CA concernant l'adoption de cette modification et l'orientation qu'on eu les débats nous en disent long sur les buts de nos administrateurs...

La seconde proposition nous invite à "mettre du contenu aux thèmes précédemment avancés (les objets) pour établir un "modus vivendi". Le CA a formé alors trois tables d'exploration à cette fin. Donc, à ces tables, nous ne discuterons que des formes des sujets de ces objets sans parler d'eux en soit! Les questions fondamentales dont l'AE veut discuter sont donc laissées pour compte et nous ne ferions que perdre du temps précieux en participant à ces tables. En fait, ce qui nous est demandé, c'est de participer à des comités du CA (tables d'exploration) pour élaborer avec le collège leur proposition de protocole...sic!

Au long de ces discussions, nous ne disposerions jamais de l'ensemble des sujets de négociation et il nous serait impossible d'avoir un aperçu globale de la proposition de protocole du collège. En fait, si on se fie à la 3ième proposition, ce ne sera que deux semaines avant la fin de la session que le CA donnera sa décision.

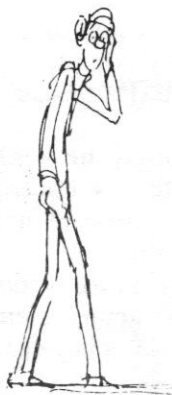
La proposition que le CA a adopté le 25 mars dernier ne définit aucun lieu où l'ensemble des objets sera discutés et restreint la portée de nos revendications. Les enjeux sont périlleux. Lorsque le collège dénonçait le protocole d'entente, c'est que l'entente l'incommodait. Or, il

apparaît qu'il n'est plus disposé à déposer son nouveau projet d'entente pour que l'on puisse négocier. L'intention du CA semble être une volonté d'étirer les délais pour pouvoir satisfaire l'application prochaine du projet de règlement d'étude collégiale, pour pouvoir ainsi nous passer tous les règlements ou réglementations que bon lui semble, et ce sans possibilité d'opposition de la part des étudiantes/ts qui seront alors en vacance ou sur le marché du travail saisonnier.

Il faut, face à l'urgence de la situation, définir notre position en regard à la décision du CA!

Jean Soublière

DOUCHES



2- Préparation de l'Assemblée générale du 31 mars, au C-6.

Il est proposé l'ordre du jour suivant pour l'AG du 31 mars:

0-procédure

1- informations

a) calendrier scolaire

b) PREC

c) C.A.

d) coupures budgétaires MEQ

2- Moyens de pression et d'action

3-varia

amendement

P Alain Morier

S Bruno Léger

Il est proposé d'ajouter un point grève après moyens de pressions (pour s'assurer un taux élevé de participation à cette assemblée générale).

proposition principal: tel qu'amendé et adopté à la majorité.

P: Christian O'Leary,

S: Julie Corbeil,

Il est proposé: 1- de réclamer du Collège St-Laurent de déposer sa proposition d'entente;;
2- que le collège reconduise l'entente actuelle tant et aussi longtemps que le prochain protocole ne sera pas signé;
3- de refuser notre participation aux tables d'explorations proposées par le Conseil d'administration du Collège, pour éviter le rallongement désastreux des négociations.

amendement

P: Jean Vaugeois

S: Sophie Brodeur

Il est proposé de rajouter un point 4: ... d'envoyer une lettre aux membres du Conseil d'administration expliquant le refus de notre participation aux tables d'exploration.

la proposition telle qu'amendée est adoptée à majorité.

Le président après avoir constaté qu'il était 2h29 ajourna le Conseil Central jusqu'à 5h00. A 5h00, LE CONSEIL CENTRAL N'A PAS REUSSI A OBTENIR LE QUORUM, alors BYE, BYE.

RESUME DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL CENTRAL DU JEUDI LE 2 MARS, 12h30, A-171

0- Procédure

élection d'un président

Robert Deschambault élu par acclamation

élection d'un secrétaire

Paul Arsenault élu par acclamation

L'ordre du jour: (après amendement)

0- procédure

1- informations sur le CA du 25 mars

2- préparation de l'assemblée générale du 31 mars, au C-6.

3- révision budgétaire

a) informations

b) mandat à l'exécutif

4- varia

1- Informations sur le CA du 25 mars

Il est expliqué que le Collège a décidé de remettre en question la responsabilité de gestion des frais spéciaux que gèrent les étudiants depuis 1973 et en plus, ils ont décidé de définir les modalités de gestion des activités étudiantes.

Il est noté aussi que le Collège veut nous forcer à négocier au mois de mai, quand les étudiants sont en examen de fin de session et que cet été il y a des fortes chances pour que le Collège nous impose un règlement pendant qu'on ne sera pas là. Beaucoup d'autres informations furent données par plusieurs militants relativement à ce point aussi.

POURQUOI LA GREVE

Depuis le 25 février date à laquelle le protocole fut dénoncé par le Collège, le Conseil d'Administration (CA) n'a toujours pas déposé sa proposition d'entente. Que font-ils? Le Conseil d'Administration (CA) mandate Jacques Racicot "notre DSAE" pour consulter les services aux étudiants en vue de préciser un cadre global d'un nouveau protocole.

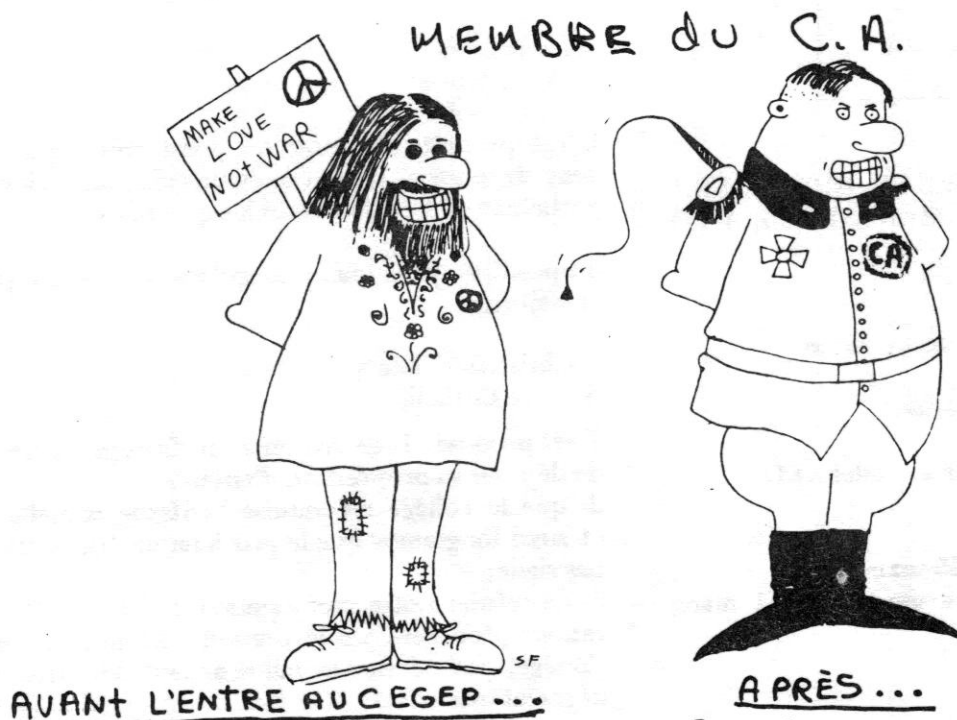
Lors du C.A. du 25 mars, le Collège ne déposa pas un nouveau cadre de négociation comme il devait le faire, mais il nous parachuta des principes très généraux et en plus il créa des tables d'explorations pour élaborer des ententes préalables sur des sujets déterminés. Pourquoi n'ont-ils pas consulté les négociateurs de l'AECSL plutôt? Pourquoi attend-il si longtemps avant de définir sa position?

Les coupures du MEQ nous laisse croire que les frais spéciaux serviront à combler le vide budgétaire des SAF.

Le calendrier scolaire voté au CA ne tient aucunement compte de la volonté de la communauté collégiale (Prof-Etudiant-Sourient-P.n-e).

Le CA ne semble pas savoir ce qui se passe dans la boîte. Le contrôle effectué par la Direction Générale doit cesser et nous devons faire prendre position au CA sur:

- 1- sa proposition d'entente
- 2- aucun règlement sans une entente signée
- 3- le début des négociations



Les documents déposés au C.A. du 25 mars 81 et les explications données par les administrateurs du Collège, il est très clair que Jacques Racicot (DSAE) a décidé de récupérer les frais spéciaux, même si les animateurs, les services pédagogiques, les services d'orientations et de consultations sont pour que l'AE conserve les frais spéciaux. Il est très clair aussi que les tables d'explorations ont un seul but, retarder les négociations du protocole jusqu'au mois de mai, parce qu'ils savent que les étudiants(es) seront en rush de fin de session et dans l'impossibilité de réagir au sapin qu'ils veulent nous passer. Il est clair aussi que le Collège a l'intention de nous imposer un règlement de vie étudiante cet été, quand il n'y aura plus un(e) seul(e) étudiant(e) dans la boîte. Le rapport du Ministère de l'Éducation 79-80 dit très clairement qu'il faut règlementé la vie étudiante.

Dans le but d'appuyer ces revendications nous nous devons d'avoir un moyen de pression efficace! Le temps presse, la session achève nous nous devons d'être fort et solidaire afin d'avoir des conditions de vie et d'étude normale.

Voilà pourquoi (à contre coeur) nous sommes pour la grève.

Yvon D'astous
Jean Vaugeois
Robert Deschambault

l'exécutif de l'AECSL